



Fédération des associations de protection de l'environnement et du patrimoine en Maine-et-Loire

(précédemment dénommée **Sauvegarde de l'Anjou**)

Association loi 1901 agréée par arrêté préfectoral au titre de la protection de l'environnement

Avis de FNE Anjou sur le projet de Lodges à Louresse-Rochemenier dans le cadre de la concertation du public préalable à une évolution du PLUi du Douessin

Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire

La biodiversité s'effondre – L'humanité est en danger

La biodiversité est une dynamique plus qu'un état. C'est le fruit de 3,4 milliards d'années d'évolution, et d'une adaptation permanente aux changements de l'environnement.

L'espèce humaine fait partie de la biodiversité. C'est son milieu de vie.

Mais son action inconsidérée la met en danger. De nombreuses espèces sont menacées d'extinction. On assiste à une crise d'effondrement du nombre d'espèces et d'individus dans les populations sauvages.

Cela provoque déjà des crises sociales dans les groupes et sociétés les plus faibles.

Et l'effondrement de la biodiversité ouvre la voie des pandémies.

Selon l'ONU, sans une réaction rapide et efficace, l'avenir de l'humanité est compromis dans sa forme actuelle.

Les principales causes de cet effondrement de la biodiversité sont : la destruction des écosystèmes et la fragmentation des habitats des espèces sauvages, la pollution, la sur-exploitation des mers et des forêts, l'exploitation massive et non raisonnée des ressources de notre planète, les espèces exotiques envahissantes et le changement climatique.

L'agglomération de Saumur Val de Loire est concernée.

Un objectif nécessaire : mettre en application les bonnes intentions des documents de programmation et de planification du territoire

La préservation de la biodiversité est en bonne place dans la politique générale affirmée par les orientations stratégiques des documents de programmation et de planification du territoire de l'agglomération :

- Le PADD du SCoT du Grand Saumurois indique, dans "les principaux leviers pour mettre en œuvre les orientations stratégiques (page 26)", que la biodiversité constitue un facteur de richesse pour le territoire et une ressource rare à préserver. Cette préservation s'articule dans la reconnaissance et la gestion de la trame verte et bleue. C'est dans celle-ci que se situe le site concerné par le projet.
- Le PADD du PLUi a pour objectif de préserver et mettre en valeur la richesse écologique du Douessin. La carte page 37 classe le site en réservoir principal de biodiversité, d'intérêt écologique fort, à protéger.

Mais, dans les applications concrètes, les dispositions opérationnelles restent encore à mettre en phase avec ces orientations. C'est le cas du projet présenté qui est de nature à détruire le fragile équilibre écologique que constitue le site choisi : forêt et zones humides constituent un milieu naturel très riche sur le plan biologique.

L'écosystème impacté par le projet est riche en biodiversité et doit être préservé.

Un projet de lodges destructeur d'un écosystème fragile

Il n'y a pas eu d'investigations écologiques précises sur le site concerné ; ou tout au moins, l'étude environnementale, si elle existe, n'a pas été jointe au dossier mis à disposition du public pour la concertation préalable. Dans l'attente, on peut, d'évidence, identifier les enjeux suivants :

- L'édification des lodges,
 - l'aménagement de leurs accès, de leurs alimentations en électricité et en eau potable,
 - la construction d'un réseau et d'un système d'assainissement des eaux usées, les éclairages extérieurs,
- puis, après constructions et aménagement du site touristique,
- le découpage de l'espace naturel (notamment entre les lodges) en sous-espaces qui ne pourront pas conserver les fonctionnalités écologiques actuelles, au contraire de ce que suggère la présentation du projet,
 - l'occupation des lieux avec des va-et-vient nombreux des occupants et des voitures (accès au parking pour les clients de l'hostellerie, les visiteurs et les clients du restaurant), les pollutions sonores et lumineuses,
 - la proximité des lodges en bordure du plan d'eau, alors que celui-ci constitue un élément important de continuité de la trame bleue matérialisée par le ruisseau de la Bournée,
 - les divers déchets inhérents à une telle densité humaine en milieu naturel

vont provoquer au minimum :

- une artificialisation des sols, et une perturbation du cycle local de l'eau
- de nombreuses nuisances de nature à réduire fortement et sur un large périmètre la biodiversité des espèces sauvages qui peuplent actuellement cette forêt,
- la destruction de la fonctionnalité écologique actuelle de la zone humide, notamment du fait de la proximité des lodges et de sa déconnexion d'une bonne partie de la forêt adjacente,
- d'inévitables pollutions des espaces naturels et des eaux souterraines et de surface. Le dossier ne précise d'ailleurs pas comment seront traitées les eaux usées.
- la destruction de milieux de vie d'espèces animales et végétales protégées

De plus, le projet inclut un SPA, un bassin de nage XXL et un jacuzzi dans chaque lodge.

La consommation d'eau sera très importante. Cela n'est pas admissible dans un contexte de pénurie de plus en plus importante d'eau douce.


Il devient indispensable de miser sur la sobriété, car l'eau n'est pas qu'une ressource qui peut être exploitée au maximum pour les activités humaines. C'est aussi un milieu de vie, nécessaire à tout le monde vivant.

Il convient enfin de souligner que la Commission Départementale pour la Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers a déjà émis, en décembre 2021, un avis défavorable à l'opération, notamment à cause de son impact important sur l'espace naturel et la biodiversité.

En conséquence, France Nature Environnement Anjou demande que le projet soit abandonné.

Les co-présidentes

Régine BRUNY et Florence DENIER-PASQUIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized circle with a vertical line through it and a horizontal line across the middle, with a long horizontal stroke extending to the right.

Régine Bruny

Co-présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Bruny' with a long, sweeping horizontal stroke at the end.